

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2026

Tenue le 14 avril 2026, à 18 h, à la salle D-335 et par visioconférence TEAMS, sous la présidence de Serge Le Guellec

PRÉSENCES

Serge Le Guellec (président)
Marc-André Lavoie (vice-président)
Julie Gasse
Kurt Vignola
Claude Lia Baril
Pierre-Luc Michaud
Daniel Châles
Christine Poulin

Josée Hébert - **TEAMS**
Janice Lemoignan - **TEAMS**
Anne-Marie Hudon
Caroline Dick
Gino Pelletier
Marie-Josée Boudreau
Dave Dumas
Mark Harney - **TEAMS**

ABSENCES

Jasmine Desrosiers, Chantal Otis, Amr El Khamlichi et Karine Lemarchand

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Vicky Boucher, directrice des ressources humaines et secrétaire générale
Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée
Marie-Josée Proulx (DSA) et (DRM par intérim)
Mélanie Leblanc (IMQ)
Heidi Kim Ferguson (DFC)
Annie-Lydia Gallant (CMÉC)
Ugo Leblanc (DAÉ) - **TEAMS**

26-02.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Constatant le quorum, le président Serge Le Guellec souhaite la bienvenue aux membres.

Présentation de Monsieur Mark Harney, nommé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), à titre de personne choisie après consultation des groupes socioéconomiques du territoire desservi par le Cégep, en remplacement de Manou Bernard. Serge Le Guellec souhaite aussi la bienvenue à Jasmine Desrosiers, étudiante à l'IMQ.

26-02.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président, Serge Le Guellec, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

26-02.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ANNÉE 2026 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA26-01) DU 17 FÉVRIER 2026 : POUR ADOPTION

Le président, Serge Le Guellec, fait un résumé des suivis découlant du procès-verbal ci-dessus mentionné.

- **26-01.08 – Échos du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC)**

À la demande de la directrice du CMÉC, Annie-Lydia Gallant, une modification est apportée au texte du point 26-01.08 du procès-verbal du 17 février. Il est précisé que, lors du banquet soulignant le 30^e anniversaire en mars, le nom du bâtiment abritant le Centre matapédien d'études collégiales sera annoncé et une plaque commémorative officialisant cette désignation sera dévoilée à l'automne prochain.

Il est PROPOSÉ par Gino Pelletier, APPUYÉ par Dave Dumas et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal avec la correction apportée.

26-02.04 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ANNÉE 2026 DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE26-02) EXTRAORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2026 – (CE26-03) DU 10 FÉVRIER 2026 ET (CE26-04) DU 17 MARS 2026

Les documents sont déposés pour information.

26-02.05 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ANNÉE 2026 DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (CÉT26-01) DU 27 JANVIER 2026 ET (CÉT26-02) DU 24 FÉVRIER 2026

Les documents sont déposés pour information. La directrice générale, Julie Gasse, présente les documents.

26-02.06 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions qui sont posées.

26-02.07 SURVOL COLLÉGIAL

La directrice générale, Julie Gasse, présente les priorités de la direction générale pour l'année 2026-2027.

26-02.08 POINTS STATUTAIRES : POUR INFORMATION

- Échos du Cégep de Rimouski :
 - ❖ La directrice générale, Julie Gasse, tient à souligner le succès de l'inauguration du PEPS. Parmi toutes les activités publiques organisées, cette journée s'est distinguée comme l'une des plus fréquentées.

Les membres du conseil d'administration souhaitent féliciter chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce projet d'envergure, ainsi qu'au remarquable travail accompli pour faire de l'inauguration du PEPS un véritable succès.

- Échos de l'Institut maritime du Québec (IMQ) :
 - ❖ La directrice de l'IMQ, Mélanie Leblanc, dresse un état de situation concernant la situation des étudiants qui se retrouvaient en stage dans le Détroit d'Ormuz. Elle profite de l'occasion pour souligner le professionnalisme, les membres de l'équipe du Groupe Desgagnés, qui ont pris en charge le rapatriement des étudiants qui étaient en stage sur leurs navires. Grâce à leur expertise, leurs contacts établis sur place et leur excellente collaboration, la situation a été gérée diligemment.
 - ❖ Mélanie Leblanc, informe les membres d'un nouveau partenariat avec la Marine royale canadienne.
 - ❖ Mélanie Leblanc, présente la capsule vidéo du projet « Ensemble, on navigue mieux » portant sous le thème de l'Équité Diversité Inclusion (EDI) dans le milieu maritime.

- Échos du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) :
 - ❖ La directrice du CMÉC, Annie-Lydia Gallant, informe les administrateurs que Le Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) a célébré son 30^e anniversaire, le samedi 14 mars dernier lors d'un banquet réunissant 160 invités à la salle multifonctionnelle de Lac-au-Saumon. Cette soirée festive et empreinte de fierté collective a permis de souligner trois décennies d'enseignement collégial dans la Vallée de la Matapédia.

La soirée a été ponctuée de nombreuses annonces et surprises. Les invités ont aussi reçu en primeur un cahier souvenir retraçant l'histoire du CMÉC. Annie-Lydia fait la distribution des cahiers aux membres. Elle ajoute qu'une chanson originale a été composée par Noémie Sheila Rioux, spécialement pour l'occasion et invite les membres à visiter Spotify pour écouter celle-ci.

- Suivi des comités du CA :
 - ★ Comité de gouvernance et d'éthique :
Vicky Boucher, secrétaire générale, rappelle les sujets traités dans les dernières rencontres. La prochaine rencontre de ce comité est prévue le 27 avril prochain et les points suivants seront traités: Autoévaluation du CA, procédure d'accueil et de départ des administrateurs et suivi des travaux en lien avec le schéma de gouvernance.
 - ★ Comité RH :
La prochaine rencontre est prévue pour le 25 juin 2026.
 - ★ Comité de vérification :
La prochaine rencontre est prévue pour le 2 juin 2026.

POINTS D'INFORMATION

26-02.09 ORIENTATION CONCERNANT LA GESTION DES EFFECTIFS

La directrice générale, Julie Gasse, partage le contexte actuel. L'exercice financier invite à la prudence et cette même orientation est de mise pour les effectifs. Une évaluation des compressions de l'an dernier sera faite et cette analyse prendra également en compte le contexte entourant l'augmentation de la population étudiante et les enjeux du plan stratégique.

26-02.10 CONFIRMATION DE L'OFFRE DE PROGRAMME

Le directeur des études, Kurt Vignola, explique le processus réalisé. Les nouvelles sont bonnes et aucun programme n'est suspendu.

26-02.11 PRÉVISIONS DES EFFECTIFS POUR L'ANNÉE À VENIR

Le directeur des études, Kurt Vignola, présente les données en lien avec la hausse des étudiants. Différents travaux ont été réalisés, nous permettant d'absorber cette hausse.

Pour 2025-2026
2227 étudiants au Cégep
2719 étudiants au Collège

Pour 2026-2027
2324 étudiants au Cégep
2826 étudiants au Collège

En 2034, les prévisions du ministère s'élèvent à 2559 étudiants.

26-02.12A SUIVI DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

La secrétaire générale, Vicky Boucher, remercie les administrateurs pour leurs participations et revient sur le sondage. Il est convenu des représentants suivants :

Cégep
Gala de la réussite 28 avril : Marc André Lavoie
Cérémonie de fin d'études 22 mai, 18h : Dave Dumas
Cérémonie de fin d'études 23 mai, 10h : Daniel Châles
Cérémonie de fin d'études 23 mai, 13h30 : Josée Hébert

CMÉC
Gala de la réussite 12 mai 18h: Josée Hébert

IMQ
Méritas : 28 avril 15h15 : Caroline Dick
Cérémonie de fin d'études 23 mai 15h : Serge Leguellec

26-02.12B FÊTE DE LA RECONNAISSANCE

La directrice des ressources humaines, Vicky Boucher, rappelle la date de la tenue de cet événement le 27 mai prochain. Ce moment permet de reconnaître le travail réalisé par les membres du personnel, notamment ceux qui ont 25 ans de service et les retraités.

Les personnes ayant 25 ans de service sont :

• Joël Michaud	• Yves Langford	• André Lavoie
• Paule Simoneau	• Patrick Courcy	

Les retraités sont :

• Joël Michaud	• Yves Langford	• André Lavoie
• Jean Seka	• Sylvain Castonguay	• Benoît Fournier
• Louise Albert	• Catherine Parceaud	• Danielle Tardif
• Robert Pelletier	• Alain Auclair	• Jerry Young
• Eileen Donnelly	• Claudine Chouinard	

APPROBATION DES DÉCISIONS DES INSTANCES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI

26-02.13 RÉVISION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE VIE (B-05)

La directrice générale, Julie Gasse, présente le dossier. Elle fait état du processus de révision, impliquant la prise en compte de plus d'une centaine de commentaires et de suggestions. Des consultations complémentaires ont été tenues afin de s'assurer de l'applicabilité de certaines dispositions du règlement. Un plan de déploiement est également prévu afin de s'assurer d'informer les membres de la communauté de la révision du règlement.

Le Règlement relatif aux conditions de vie joue un rôle essentiel dans l'encadrement de la vie au sein de l'établissement, en définissant les conditions de vie pour les étudiants, le personnel et les visiteurs.

Depuis la dernière mise à jour du Règlement relatif aux conditions de vie le 12 juin 2006, plusieurs changements ont eu lieu, tant dans le contexte institutionnel que dans les politiques internes. Un important travail de révision a été enclenché afin d'assurer une meilleure cohérence entre le règlement et les nouvelles orientations adoptées, tout en tenant compte des évolutions sociales, technologiques et organisationnelles que vit la communauté.

En l'adaptant aux nouvelles réalités, le Collège de Rimouski réaffirme son engagement envers un environnement inclusif, sécuritaire et respectueux, en phase avec les valeurs institutionnelles et les attentes de sa communauté. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue et de transparence dans la gestion de la vie collégiale.

CONSIDÉRANT que le Règlement relatif aux conditions de vie (catégorie B-05 du cahier de gestion) encadre les conditions de vie au sein du Collège de Rimouski pour les étudiants, le personnel et les visiteurs ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été modifié pour la dernière fois le 12 juin 2006 et qu'il doit refléter les changements survenus dans le contexte institutionnel ;

CONSIDÉRANT l'émergence de nouvelles politiques et la révision de certaines politiques existantes avec lesquelles, le Règlement B-05 doit être harmonisé ;

CONSIDÉRANT que de nouvelles réalités sociales, technologiques et organisationnelles influencent les pratiques et les besoins de la communauté collégiale ;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de Rimouski de maintenir un cadre de vie inclusif, sécuritaire et respectueux, en cohérence avec ses valeurs et ses engagements ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion visant à modifier le Règlement B-05 a été présenté et approuvé par le conseil d'administration le 11 novembre dernier, que les commentaires ainsi que les suggestions formulées par les administrateurs ont été reçus et analysés et que des consultations complémentaires ont été réalisées auprès de différents intervenants dans le but de s'assurer de la justesse de l'application du Règlement ;

Il est recommandé d'adopter le Règlement relatif aux conditions de vie à compter du 3 août prochain (catégorie B-05 du Cahier de gestion) selon les modifications proposées incluant le correctif à l'article 5.2 iii.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement relatif aux conditions de vie à compter du 3 août prochain (catégorie B-05 du Cahier de gestion) selon les modifications proposées incluant le correctif à l'article 5.2 iii.

26-02.14 ABROGATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (B-18)

La directrice générale, Julie Gasse, explique le contexte qui amène à l'abrogation de la politique.

Le Collège de Rimouski s'est doté en 2006 d'une politique institutionnelle relative à la protection de l'environnement. Depuis son adoption, les enjeux environnementaux ont connu une évolution significative, tant sur le plan scientifique que social, économique et réglementaire.

Au cours des dernières années, les préoccupations liées aux changements climatiques se sont intensifiées, entraînant une transformation des pratiques organisationnelles et des attentes envers les institutions publiques. Parallèlement, de nouveaux cadres de référence et concepts ont émergé à l'échelle internationale, notamment en lien avec les objectifs de développement durable promus par l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des approches intégrées en matière de transition écologique et de responsabilité sociale.

Dans ce contexte en constante évolution, la politique adoptée en 2006 ne reflète plus adéquatement les réalités actuelles ni les meilleures pratiques en matière de gestion environnementale. Le Collège de Rimouski souhaite ainsi se doter d'un cadre actualisé, cohérent et structurant, permettant de répondre aux enjeux contemporains et de renforcer son engagement envers le développement durable.

Afin de procéder à cette mise à jour, il est nécessaire d'abroger la politique actuelle pour permettre l'adoption d'une nouvelle politique institutionnelle en matière d'environnement, mieux alignée sur les réalités d'aujourd'hui et les orientations futures de l'établissement.

CONSIDÉRANT que la Politique relative à la protection de l'environnement du Collège de Rimouski a été adoptée le 12 juin 2006 ;

CONSIDÉRANT que cette politique institutionnelle n’a pas fait l’objet d’une mise à jour depuis son adoption ;

CONSIDÉRANT que le contexte environnemental, les cadres de référence ainsi que les orientations institutionnelles ont évolué de manière significative depuis cette date ;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de Rimouski de revoir ses orientations et ses outils en matière de développement durable et de protection de l’environnement afin de les arrimer aux réalités et aux enjeux actuels ;

Il est recommandé que le conseil d’administration adopte l’abrogation de la Politique relative à la protection de l’environnement adoptée le 12 juin 2006 et que cette abrogation entre en vigueur à la date de l’adoption de la présente résolution.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil d’administration adopte l’abrogation de la Politique relative à la protection de l’environnement adoptée le 12 juin 2006 et que cette abrogation entre en vigueur à la date de l’adoption de la présente résolution.

26-02.15 ADOPTION DE LA POLITIQUE D’ÉCOLOGISATION DU COLLÈGE DE RIMOUSKI (B-18)

La directrice générale, Julie Gasse, présente le processus qui a conduit à l’élaboration d’une politique portant sur l’écologisation.

Le Collège de Rimouski souhaite réviser en profondeur son cadre d’intervention en matière d’environnement afin de mieux répondre aux enjeux actuels et émergents. À cet effet, il envisage l’adoption d’une nouvelle politique institutionnelle intitulée *Politique d’écologisation*.

Cette orientation s’inscrit dans une volonté de dépasser l’approche traditionnellement associée à la protection de l’environnement, telle que définie dans la *Politique relative à la protection de l’environnement* jusque-là en vigueur. Bien que cette dernière ait permis d’encadrer certaines pratiques, elle ne reflète plus adéquatement les réalités contemporaines ni les approches intégrées désormais privilégiées.

Le concept d’écologisation renvoie à une démarche globale et structurante visant à rendre l’ensemble des activités d’une organisation conformes aux principes écologiques. Il implique l’intégration des enjeux environnementaux dans toutes les sphères d’activité, dans une perspective de réduction des impacts environnementaux et d’engagement actif vers la durabilité.

Par ailleurs, l’écologisation se distingue par son caractère fédérateur et inclusif, mobilisant l’ensemble des acteurs institutionnels autour d’objectifs communs. Cette approche favorise une vision transversale et concertée, qui dépasse les cadres plus sectoriels associés au concept de développement durable.

Dans ce contexte, le Collège de Rimouski souhaite se doter d’une politique renouvelée, mieux alignée sur ses ambitions institutionnelles et sur les meilleures pratiques actuelles.

CONSIDÉRANT que la *Politique relative à la protection de l’environnement*, qui constituait la dernière politique institutionnelle en matière d’environnement, a été abrogée ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle politique portera le nom de *Politique d’écologisation* ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle Politique d’écologisation s’inscrit dans la foulée des travaux de la Fédération des cégeps et des attentes du ministère de l’Enseignement supérieur en matière de développement durable ;

CONSIDÉRANT que cette politique s’inscrit dans le cadre du Plan de développement stratégique 2025-2030 du Collège de Rimouski, notamment en lien avec l’enjeu 4 « Résilience et efficience », visant à promouvoir une gouvernance adaptée à un contexte en constante évolution ;

CONSIDÉRANT que cette politique contribue à l'atteinte des objectifs stratégiques liés à l'intégration des principes de développement durable au sein de l'organisation ;

CONSIDÉRANT que la notion de Collège réfère au Cégep de Rimouski, à l'Institut maritime du Québec (IMQ) et au Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) ;

CONSIDÉRANT que le Collège adhère au processus d'écologisation du réseau collégial visant l'intégration des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (2023), ainsi que des principes de la Loi québécoise sur le développement durable ;

CONSIDÉRANT que cette approche intègre également les concepts d'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté (ERE.E), d'écoresponsabilité, de carboneutralité et des 6 R ;

Il est recommandé que le conseil d'administration adopte la Politique d'écologisation du Collège de Rimouski telle que présentée et que cette politique entre en vigueur à la date de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Caroline Dick et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration adopte la Politique d'écologisation du Collège de Rimouski telle que présentée et que cette politique entre en vigueur à la date de son adoption.

Remerciement spécial à David Pelletier et Dave Dumas.

26-02.16 ADOPTION DES CALENDRIERS SCOLAIRES DU CÉGEP, DE L'IMQ ET DU CMÉC POUR L'ANNÉE 2026-2027

Le directeur des études, Kurt Vignola, présente le point.

Au printemps de chaque année, le conseil d'administration doit approuver et présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport un calendrier scolaire qui précise le déroulement des activités pédagogiques pour la prochaine année scolaire à l'enseignement régulier, au Cégep de Rimouski, à l'Institut maritime du Québec (IMQ) et au Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC).

Le *Régime des études collégiales* précise que le Collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux trimestres comportant chacun un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

CONSIDÉRANT que les exigences du *Régime des études collégiales* relativement à l'élaboration du calendrier scolaire ont été respectées ;

CONSIDÉRANT que les principes de fabrication du calendrier scolaire ont également été respectés ;

CONSIDÉRANT les résultats des consultations effectuées ;

Il est recommandé que le conseil d'administration adopte les calendriers scolaires 2025-2026 du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec (IMQ) et du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC), tels qu'ils sont présentés.

Il est PROPOSÉ par Anne-Marie Hudon, APPUYÉ par Daniel Châles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les calendriers scolaires 2025-2026 du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec (IMQ) et du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC), tel qu'ils sont présentés.

26-02.17 MODIFICATIONS À LA GRILLE DE COURS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC (IMQ)

Le directeur des études, Kurt Vignola, contextualise le dossier.

Après analyse des préalables associés aux cours de français-littérature, effectués au cours de l'automne 2025, des changements à la grille des cours de la formation générale sont proposés dans l'objectif d'une implantation à partir de la cohorte 2026 pour les quatre programmes techniques

offerts à l'IMQ. Ces modifications viennent assurer une cohérence entre les programmes, et simplifier le cheminement des élèves dans le cadre des cours de français-littérature.

CONSIDÉRANT que la grille de cours reflète les modifications apportées aux préalables des cours de français ;

CONSIDÉRANT que la grille de cours permet un cheminement harmonieux pour l'étudiante ou l'étudiant ;

CONSIDÉRANT que la grille de cours a été discutée et entérinée par le département de Sciences humaines et en Régie des études ;

CONSIDÉRANT que la grille de cours a reçu un avis favorable du comité des études de l'IMQ ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des études ;

Il est recommandé d'adopter la grille de cours de la formation générale telle que présentée.

Il est PROPOSÉ par Gino Pelletier, APPUYÉ par Dave Dumas et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la grille de cours de la formation générale telle que présentée.

26-02.18 RÈGLEMENT RELATIF AUX DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL ET AUX DROITS RELATIFS AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES DE TOUTE AUTRE NATURE (C-22) : POUR AVIS DE MOTION

Le directeur des études, Kurt Vignola, présente le point.

Le Service à l'enseignement et de l'aide à la réussite a procédé à une mise à jour du *Règlement relatif aux droits afférents aux services d'enseignement collégial et aux droits relatifs aux affaires étudiantes de tout autre nature* (catégorie C-22 du Cahier de gestion), afin d'en assurer la cohérence, la conformité aux cadres réglementaires en vigueur au Collège et l'harmonisation avec le Cahier des droits afférents aux services d'enseignement et aux affaires étudiantes du Collège de Rimouski. Les ajustements proposés portent notamment sur la terminologie, les responsabilités, la structure des annexes et certaines modalités de perception et d'indexation.

CONSIDÉRANT que la révision du *Règlement relatif aux droits afférents aux services d'enseignement collégial et aux droits relatifs aux affaires étudiantes de tout autre nature* (catégorie C-22 du Cahier de gestion) était prévue au plan de travail de la Direction des études ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation ait été réalisée dans le cadre des travaux sur la modification du règlement afin de proposer une version du texte qui rejoint les pratiques des quatre composantes et qui est représentative des orientations, des normes et des règles d'évaluation des apprentissages devant relever de la responsabilité du Collège ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études.

Il est convenu que le règlement soit transmis aux administrateurs afin qu'ils puissent soumettre leurs commentaires et suggestions avant la date d'échéance, soit le 15 mai 2026.

Il est recommandé d'accepter l'avis de motion visant à modifier le *Règlement relatif aux droits afférents aux services d'enseignement collégial et aux droits relatifs aux affaires étudiantes de tout autre nature* (catégorie C-22 du Cahier de gestion). Le présent Règlement est déposé aujourd'hui en vue de son adoption au conseil d'administration du 16 juin prochain.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'avis de motion visant à modifier le *Règlement relatif aux droits afférents aux services d'enseignement collégial et aux droits relatifs aux affaires étudiantes de tout autre nature* (catégorie C-22 du Cahier de gestion). Le présent Règlement est déposé aujourd'hui en vue de son adoption au conseil d'administration du 16 juin prochain.

26-02.19 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION FINANCIÈRE DU COLLÈGE DE RIMOUSKI (C-19)

La directrice des services administratifs, Marie-Josée Proulx, explique les étapes de la révision du Règlement.

Le Cégep de Rimouski a l'obligation de mettre à jour les documents institutionnels disponibles dans le Cahier de gestion, et ce, au cours d'une période déterminée, soit celle de cinq (5) ans.

Le 6 avril 2021, le conseil d'administration a adopté le Règlement sur la gestion financière du Collège de Rimouski (CA21-03.16). Maintenant arrivée au terme de ladite période, la Direction des services administratifs a revu le Règlement et a apporté des modifications mineures.

Ce dernier a fait l'objet d'une présentation aux membres du comité de vérification tel qu'il est spécifié dans le mandat.

CONSIDÉRANT la volonté du Cégep de Rimouski de maintenir une saine gestion financière ;

CONSIDÉRANT l'importance de la mise à jour du Règlement au terme des cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification ;

En suivi de l'avis de motion, les membres du conseil d'administration ont demandé que l'appellation « Cégep » soit remplacée par « Collège ». Il est recommandé d'adopter les modifications apportées au Règlement sur la gestion financière du Cégep de Rimouski (Règlement no 21-01.29) tel qu'il est présenté.

Il est PROPOSÉ par Claude Lia Baril, APPUYÉ par Mark Harney et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications apportées au Règlement sur la gestion financière du Cégep de Rimouski (Règlement no 21-01.29) tel qu'il est présenté.

26-02.20 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE (D-05)

La directrice des ressources humaines, Vicky Boucher, précise que la Politique de reconnaissance a fait l'objet d'une mise à jour. La nouvelle mouture tient compte de la réalité actuelle ainsi que du plan stratégique du collège. Elle vient préciser les éléments de reconnaissance que le collège et son personnel souhaitent souligner. L'ancienne version qui comprenait également des procédures a été modifiée. D'ailleurs, le mot *procédures* a été retiré de son appellation.

Les modifications ont été présentées au comité des ressources humaines et les commentaires du comité de direction ont été pris en compte.

CONSIDÉRANT le besoin d'actualiser la politique ;

CONSIDÉRANT la consultation au comité des ressources humaines le 20 janvier dernier ;

CONSIDÉRANT la consultation auprès des instances syndicales ;

Il est recommandé d'adopter les modifications apportées à la nouvelle politique de reconnaissance.

Il est PROPOSÉ par Josée Hébert, APPUYÉ par Christine Poulin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications apportées à la nouvelle politique de reconnaissance.

26-02.21 ABOLITION DE LA DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES (DRM) ET MODIFICATION DU POSTE DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS (DSA)

La directrice des ressources humaines, Vicky Boucher, explique le contexte.

À la suite du départ de la personne titulaire de la direction des ressources matérielles en février 2025 et à la suite des compressions budgétaires imposées par le gouvernement au printemps 2025, l'intérim de la direction des ressources matérielles a été confié à la directrice des services

administratifs. Certains ajustements temporaires avaient été effectués. Il est maintenant temps de formaliser ces changements. En ce sens, la direction ainsi consolidée s'appellera Direction des services administratifs et des infrastructures.

L'imposition de restrictions telles que les niveaux d'investissements sur le plan des infrastructures, les nouvelles normes en matière de sécurité de l'information et de l'intelligence artificielle générative rendent nécessaire la révision des niveaux de responsabilités dans cette nouvelle direction.

CONSIDÉRANT les enjeux stratégiques, opérationnels et réglementaires de ce secteur et la combinaison des rôles des directions des services administratifs et de la direction des ressources matérielles, la directrice est responsable des diverses attributions prévues dans le plan de classification des cadres pour les secteurs suivants : ressources financières, matérielles et informationnelles ;

- Oriente et élabore le plan de travail annuel des divers secteurs ;
- Prépare les dossiers qui doivent être approuvés par la Direction générale, le comité exécutif, le comité de vérification et le conseil d'administration ;
- Responsable de l'application des règles contractuelles ;
- Responsable du plan des investissements pour les infrastructures ;
- Responsable du plan d'investissements pour les ressources informationnelles ;
- Responsable du contrôle budgétaire de l'organisation.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de Direction des ressources matérielles depuis février 2025 ;

CONSIDÉRANT l'analyse de fonctionnement à la suite d'une gestion intérimaire de direction et du besoin de formaliser son fonctionnement ;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès de l'exécutif du personnel cadre le 2 avril 2026.

Il est recommandé d'abolir le poste de direction des ressources matérielles et de modifier le poste de direction des services administratifs et des infrastructures.

Il est PROPOSÉ par Daniel Châles, APPUYÉ par Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abolir le poste de direction des ressources matérielles et de modifier le poste de direction des services administratifs et des infrastructures.

DÉCISIONS REQUISES

26-02.22 CÉGEP – PAVILLON J – PEPS – RÉFECTION MAJEURE (LOTS B, C, D, ET E) – LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE

La directrice des ressources matérielles par intérim, Marie-Josée Proulx, fait un état de situation en lien avec la finalisation des travaux de réfection du PEPS.

Les travaux de réfection majeurs du pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS – Pavillon J) débutés en février 2024 sont terminés. La description des interventions contractuelles de départ de même que les grandes lignes administratives inhérentes au projet ont antérieurement été consignées dans le projet de résolution «CA23-10.03» et à la suite d'un appel d'offres public, le conseil d'administration avait autorisé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise 9491-3571 QUÉBEC INC./Technipro BSL (Rimouski, Qc), au montant total de 15 632 356,27 \$ (toutes taxes incluses).

Lors de la période d'exécution des travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'Entrepreneur général retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet de seize (16) Ordres de Changement succinctement décrits dans le tableau joint à la présente. À la suite de ces derniers, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur général responsable des travaux est passé à 17 417 641,22 \$ soit, la valeur du contrat d'origine majorée de 11,42 %. Toutes les taxes sont incluses dans les montants qui précèdent.

Les coûts relatifs aux travaux en question furent défrayés à partir d'une enveloppe ad hoc de 5 168 575,78 \$ issue du Programme de soutien aux Infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES), d'une enveloppe ad hoc de 3 696 179 \$ issue de l'annexe budgétaire I037 (« Aide à l'attractivité des régions – Parc Immobilier ») du *Régime budgétaire et financier des cégeps*, d'une réserve accumulée spécifiquement pour le projet, issue de sommes économisées provenant des allocations de résorption du déficit d'entretien du Collège d'années antérieures de même qu'à partir des enveloppes de Résorption du déficit d'entretien du Collège des années « 2023-2024 », « 2024-2025 » et « 2025-2026 ».

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant complétés et que l'entreprise 9491-3571 QUÉBEC INC. /Technipro BSL a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat et qu'il ne reste que certaines modalités administratives à compléter ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources matérielles ;

Il est recommandé que le conseil d'administration délègue les pouvoirs au comité exécutif afin d'autoriser la Direction des ressources matérielles à libérer la retenue contractuelle des travaux faisant l'objet du présent document dès que l'entrepreneur au dossier aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 870 882,06 \$ (toutes taxes incluses) à 9491-3571 QUÉBEC INC. /Technipro BSL (Rimouski, Qc).

Il est PROPOSÉ par Gino Pelletier, APPUYÉ par Daniel Châles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration délègue les pouvoirs au comité exécutif afin d'autoriser la Direction des ressources matérielles à libérer la retenue contractuelle des travaux faisant l'objet du présent document dès que l'entrepreneur au dossier aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 870 882,06 \$ (toutes taxes incluses) à 9491-3571 QUÉBEC INC. /Technipro BSL (Rimouski, Qc).

HUIS CLOS

26-02.23 PARTENAIRE CITOYEN

La directrice générale, Julie Gasse, présente le sujet discuté à huis clos.

Les administrateurs donnent un avis favorable au scénario de partenariat proposé et mandatent la directrice générale, Julie Gasse, afin d'entreprendre les démarches pour conclure l'entente.

26-02.24 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'a été discuté.

26-02.25 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 20 h 27.

Le président
(Serge Le Guellec)